

Programme de bourses de recherche CCA 2026 Guide de présentation de candidature

Tout candidat au programme de bourses de recherche du CCA doit remplir le formulaire de demande officiel en ligne. La demande doit être rédigée en français ou en anglais. Toute demande reçue en ligne doit comporter l'ensemble des documents indiqués ci-dessous :

- **Formulaire de demande en ligne**
- **Projet de recherche (environ 750-1000 mots)** : comportant un titre et une description du projet de recherche, la proposition devrait donner un aperçu de l'état de la recherche déjà faite sur le sujet, ainsi qu'un bref énoncé sur son lien avec le CCA et un paragraphe sur le produit attendu (que ce soit une publication, un projet concret ou curatoriale, etc.).
- **Résumé du projet de recherche (environ 250 mots)**
- **Échéancier du projet (environ 300 mots)** : l'échéancier devrait démontrer la faisabilité du projet de recherche pour une résidence d'un à deux mois au CCA.
- **Curriculum vitae (max. 3 pages)** : Le CV devrait souligner les affiliations et les postes occupés présents et passés, ainsi que les recherches et les projets pertinents à la candidature. La liste des publications devrait être chronologique et divisée en catégories. Les projets devraient mentionner tous les participants, ainsi que le rôle du candidat.
- **Courte biographie, (environ 80-100 mots)**. La biographie doit souligner le lien entre le projet proposé et les travaux précédents du candidat.
- **Publication ou Portfolio (max 5 MB)**. Un exemple d'écrits (livres, ou essais), ou de projets (design, curatoriale) que le candidat considère comme le plus représentatif de son travail.
- **le nom de deux référents potentiels** : ces personnes doivent pouvoir évaluer les projets de recherche présents et passés du candidat. Aucune lettre de recommandation n'est requise au moment de la candidature.

Les formulaires de demande et l'ensemble des documents annexés doivent être envoyés via le portail en ligne du CCA au plus tard le **vendredi 10 octobre 2025**. Les candidatures envoyées par télécopie, par courrier électronique ou par la poste ne sont pas acceptées. Seules les candidatures soumises via le portail en ligne sur le site web du CCA sont acceptées.

Notification de la décision aux candidats : novembre-décembre 2025.



Programme de bourses de recherche CCA 2026 Modalités

Objectif du programme

L'objectif du programme est d'offrir un lieu et des ressources pour mener des recherches innovantes et avancées, ainsi qu'un contexte d'échanges et de débats. Le chercheur, de niveau postdoctoral, ou ayant une expérience de travail équivalente, est invité au CCA afin d'y poursuivre ses recherches personnelles qui mettent à profit les ressources documentaires de la Collection et de la bibliothèque du CCA.

Engagement

Il est demandé au chercheur de présenter sa recherche en cours lors d'une présentation publique et de s'impliquer dans les autres activités estivales organisés par le CCA (discussion, séminaires, ateliers, etc.). À la fin de son séjour, il est demandé au chercheur de soumettre un bref rapport écrit au sujet de son séjour de recherche.

Autres activités

La subvention de recherche est accordée pour une période de recherche à plein temps sur le sujet présenté dans la proposition soumise par le chercheur. Le chercheur ne doit donc entreprendre aucune activité incompatible avec la recherche à plein temps pendant son séjour au CCA.

Processus de sélection

La sélection des candidats se fait par un comité consultatif qui étudie chacun des dossiers de candidatures. Les candidats seront jugés sur la qualité, l'originalité et la pertinence de leur projet, particulièrement la qualité de leur contribution intellectuelle au domaine. La durée de la période de recherche sera déterminée sur base de sa faisabilité et au regard des ressources de la bibliothèque et de la Collection du CCA.

Résidence

Le programme accueille le chercheur pour une résidence d'un à deux mois. La période de résidence pour 2026 s'étale officiellement du 15 juin au 28 août 2026. En cas de conflit avec le calendrier universitaire, le candidat peut proposer une autre date d'arrivée. Il est demandé au chercheur d'être en résidence principalement au CCA durant la durée de son mandat et de participer activement aux activités estivales du CCA.

Bourses

Le montant de la subvention de recherche est de 5000 CAD par mois. Ce montant servira à couvrir les frais de séjour et de logement. Il est déterminé en fonction du coût de la vie à Montréal.



Impôt sur le revenu

Le CCA se conforme aux dispositions fiscales canadiennes et québécoises. Les chercheurs doivent prendre note que dans certains cas, le paiement des subventions de recherche pourrait être assujéti à une retenue d'impôt à la source. Le Canada a conclu des conventions fiscales avec divers pays. Le paiement de l'impôt sur le revenu au Canada, au Québec et/ou dans le pays de résidence du chercheur dépendra des dispositions stipulées dans ces conventions. Les chercheurs résidents du Canada sont assujétiés aux dispositions fiscales canadiennes et à celles de leur province de résidence.

Logement

La subvention de recherche vise à couvrir les frais de séjour et de logement. Le CCA fournira de l'information et fournira des suggestions au chercheur pour trouver un logement avant son arrivée.

Frais de déplacement

Le CCA remboursera au chercheur le prix d'un billet d'avion aller-retour pour Montréal en classe économique. Le chercheur qui voyage en voiture recevra une indemnité de kilométrage jusqu'à concurrence du prix d'un billet d'avion aller-retour en classe économique de sa ville de résidence à Montréal.

Frais de transport de matériel

Le CCA remboursera les frais de transport, par route ou par air, du matériel d'étude et des articles personnels du chercheur, à l'aller et au retour.

Assurance médicale

Le CCA ne couvre pas les coûts d'une assurance médicale pour le chercheur. Il est recommandé au chercheur de souscrire à une telle assurance pour lui et sa famille durant son séjour à Montréal. Le CCA peut, sur demande, fournir au chercheur de l'information relative aux assureurs locaux.

Permis de travail

Le chercheur qui n'est pas citoyen canadien est responsable d'obtenir les visas et permis de travail exigés selon sa nationalité, son pays de résidence et la durée de son contrat. Les citoyens étrangers qui possèdent déjà ou posséderont un permis de travail canadien au moment de leur candidature ou lorsqu'ils prévoient être en résidence au CCA ont la responsabilité de vérifier comment obtenir un statut légal approprié avec le CCA. Le CCA fournira de l'aide à la demande de visa ou de permis de travail auprès de Citoyenneté et Immigration Canada.

Équipement

Le CCA fournit au chercheur un bureau individuel privé. Le chercheur devra venir avec son propre ordinateur portable.

Renouvellement

Les subventions de recherche du CCA ne sont pas renouvelables.



Le présent document, bien que contenant des renseignements exacts au moment d'aller sous presse, n'entraîne aucune obligation juridique pour le CCA. Il sera proposé au chercheur un contrat régi et interprété selon les lois de la Province du Québec et les lois fédérales du Canada applicables au moment de la signature.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la division Recherche du CCA au studium@cca.qc.ca